



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction régionale et interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement Île-de-France

Direction des Routes Île-de-France

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

EXAMEN PROFESSIONNEL AU TITRE DE 2018 POUR LES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS Technicien 2 (Homme ou femme)

Date limite d'inscription et de dépôt de dossier **28 Novembre 2018**
(Le cachet de la poste faisant foi pour l'envoi postal)

Date des résultats d'admissibilité **14 Décembre 2018**

Date de l'épreuve d'admission **Entre les 7 et 18 janvier 2019**
(Entretien oral avec le jury)

L'EXAMEN PROFESSIONNEL EST OUVERT AUX :
Ouvriers des Parcs et Ateliers, technicien de niveau 1, justifiant de 2 ans de services effectifs à la date du premier jour fixé pour les épreuves.

NOMBRE DE POSTES : 7 postes

- Opérateur Sécurité Trafic (OST) : 2 postes
- Technicien Diagnostic et Maintenance (TDM) : 4 postes
- Chargé d'étude d'ouvrage d'art : 1 poste

(Une liste complémentaire pourra être établie)

COMMENT SE PROCURER LES DOSSIERS D'INSCRIPTION

➤ en le téléchargeant sur les sites internet :
http://www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/dirif-avis_de_recrutement_opa_2018_t2.pdf

ou intranet :
http://intra.driea-idf.i2/IMG/pdf/dirif-avis_de_recrutement_opa_2018_t2_cle219453.pdf

➤ soit en écrivant à l'adresse suivante :

Direction des Routes Île-de-France
Secrétariat général délégué
BRH - Pôle formation et concours
15-17 rue Olof Palme
94046 CRETEIL Cedex

La procédure de recrutement

L'examen professionnel est organisé **en deux phases** :

1) Epreuve d'admissibilité (coefficient 1)

1. Un dossier rédigé par le candidat en 2 parties : **(en 3 exemplaires)**
 - a) une partie présentant la carrière du candidat, les expériences marquantes qui lui ont permis d'acquérir une certaine autonomie ou une expertise particulière et ses motivations pour évoluer dans sa carrière.
 - b) Une partie développant une thématique relative au métier du candidat, au choix du candidat et permettant d'apprécier ses facultés d'analyse et de raisonnement
2. Un curriculum vitae

Le jury attribuera une note allant de 0 à 20 à l'épreuve. (Coefficient 1)

2) Epreuve orale d'admission (coefficient 2)

Entretien avec le jury (durée : 30 minutes)

- 1) Présentation par le candidat de sa carrière et des fonctions qu'il occupe.
- 2) Questions/réponses sur la présentation du dossier écrit.
- 3) Questions/réponses de culture générale sur périmètre DRIEA IF

Le jury attribuera une note allant de 0 à 20 (Coefficient 2).

Toute note inférieure à 5/20 est éliminatoire.

Nul ne peut être admis s'il n'a pas obtenu la moyenne de 10/20.

Le jury arrêtera la liste des candidats admis. Il pourra éventuellement constituer une liste complémentaire.

Il fixe la note minimale à l'épreuve sur dossier (admissibilité) pour être autorisé à passer l'épreuve orale (admission).

La carrière

Les missions et les activités des postes offerts à l'examen professionnel d'OPA, technicien de niveau 2, sont présentées sur les fiches de poste jointes au présent avis.

La rémunération

Le salaire de base (zone 1) est de 2 223,88€ brut à compter du 1^{er} février 2017

Ce salaire brut peut être éventuellement complété par une prime de rendement, une prime d'ancienneté, une prime de métier et par une prime d'expérience qui est accordée à partir de 30 ans d'ancienneté.

Les astreintes éventuelles sont rémunérées.

Textes de références

Décret n°65-382 du 21 mai 1965 relatif aux Ouvriers des Parcs et Ateliers,
Arrêté interministériel du 2 décembre 1991 portant classification professionnelle des
Ouvriers des Parcs et Ateliers,
Circulaire ministérielle DPS/GB2 du 20 mars 1997 relative à la classification des
Ouvriers des Parcs et Ateliers,
Circulaire ministérielle du 3 juin 2003 relative aux nouvelles mesures de promotion
des OPA applicables à compter de 2003.

1. Intitulé du poste : Opérateur Sécurité Trafic (OST)

2 - Corps et grades ciblés : OPA T2

3 - Situation professionnelle

Structure et position du poste

Le poste est rattaché à l'adjoint exploitation du PCTT, lui-même rattaché au chef du PCTT.

4 - Missions et activités

Les missions du service

Gestion du trafic et de la sécurité des usagers sur le réseau voie rapide Ouest Ile-de-France et sur les tunnels afférents

Les missions du service

Le service exploitation et entretien du réseau (SEER) garantit les déplacements des usagers dans des conditions optimales en assurant la gestion du trafic, la viabilité et l'entretien de son réseau. Dans l'accomplissement de cette mission, il veille en premier lieu à la sécurité des usagers qui utilisent ce réseau et des agents qui l'entretiennent.

Les missions de l'AGER:

- Gestion du trafic et de la sécurité des usagers sur le réseau voie rapide et sur les tunnels afférents ;
- Exploitation, gestion et entretien du secteur géographique de l'arrondissement.

Missions du PCTT:

- Assurer en temps réel l'information et la mise en sécurité des usagers
- Surveillance continue du trafic sur le réseau routier du secteur et particulièrement dans les tunnels ;
- Surveillance et maintenance des équipements dynamiques ;
- Application des politiques d'information et d'exploitation routière de la DIRIF ;
- Support d'ingénierie d'exploitation et d'entretien aux unités d'exploitation de la route de l'arrondissement.

Les principales activités et responsabilités liées au poste

- Gérer en temps réel des événements survenant sur le réseau d'autoroutier
- Surveiller l'évolution du trafic et lance les mesures pré établies d'information et les plans de gestion de trafic en cas d'incident
- Surveiller l'environnement en tunnel et lance les procédures pré établies pour rétablir un environnement de sécurité
- Lancer les scénarios de désenfumage et de fermeture des tunnels en cas d'incendie et modifie les conditions de ventilation sous contrôle des pompiers
- Vérifier le fonctionnement des outils, déclare les pannes et mobilise le cas échéant l'astreinte maintenance
- Suivre l'évolution et la mise à jour des outils de gestion du trafic (SIRIUS) et de gestion des équipements en tunnel
- Suivre et mettre à jour les le planning des travaux, informe les usagers lors de fortes gênes à la circulation
- Rassembler tous les éléments nécessaires à l'élaboration des retours d'expérience

Les conditions de travail et les contraintes du poste

Travail en co-activité avec les forces de police, compagnie autoroutière Ouest île-de-France

5 - Compétences et ressources

Les principales compétences requises

- Maîtrise d'un environnement informatique
- Notion ingénierie du trafic autoroutier
- Savoir appliquer précisément un processus détaillé dans des délais brefs
- Savoir rendre compte précisément du déroulement d'un événement
- Savoir être : calme, réfléchi, vigilant, capacité à réagir rapidement, sens du contact humain

6 - Environnement du poste

Relation étroite avec la compagnie autoroutière ouest île de France, co exploitants du PC
Relation avec la hiérarchie lors d'incidents

1. Intitulé du poste : Technicien Diagnostic et Maintenance (TDM)

2 - Corps et grades ciblés : Ouvriers des Parcs et Ateliers (OPA) T2

3 - Situation professionnelle

Structure et position du poste

Le poste est rattaché à l'adjoint maintenance du PCTT, lui-même rattaché au chef du PCTT, ou à un chef de pôle, lui-même rattaché à l'adjoint maintenance du PCTT.

4 - Missions et activités

Les missions du service

Le service exploitation et entretien du réseau (SEER) garantit les déplacements des usagers dans des conditions optimales en assurant la gestion du trafic, la viabilité et l'entretien de son réseau. Dans l'accomplissement de cette mission, il veille en premier lieu à la sécurité des usagers qui utilisent ce réseau et des agents qui l'entretiennent.

Les missions de l'AGER :

- Gestion du trafic et de la sécurité des usagers sur le réseau voie rapide et sur les tunnels afférents ;
- Exploitation, gestion et entretien du secteur géographique de l'arrondissement.

Missions du PCTT :

- Surveillance continue du trafic sur le réseau routier du secteur et particulièrement dans les tunnels ;
- Surveillance et maintenance des équipements dynamiques ;
- Application des politiques d'information et d'exploitation routière de la DIRIF ;
- Support d'ingénierie d'exploitation et d'entretien aux unités d'exploitation de la route de l'arrondissement.

Les principales activités et responsabilités liées au poste

- Diagnostic et analyse des dysfonctionnements des équipements de gestion de trafic et de sécurité installés dans les tunnels ;
- Diagnostic et actions immédiates sur panne importante déclarée par l'opérateur sécurité trafic (OST). Par exemple : passage sous les Conditions Minimales d'Exploitation (CME) pour les tunnels, etc ... ;
- Résolution de pannes ou pilotage de plans d'action jusqu'à la résolution ;
- Tests de bon fonctionnement, relevé des défauts, élaboration des fiches d'interventions, de consignes de maintenance, de modes opératoires ;
- Chargé d'Exploitation ELectrique Opérationnel (CHEXEL-O) par le suivi des prestations Note d'Information Préalable (NIP) validé par le CHargé d'EXploitation ELectrique Principal (CHEXEL-P)
- Analyse des demandes d'accès (DA) ;
- Programmation des travaux préventifs et curatifs ;
- Suivi et contrôle des travaux d'entreprise, constat de service fait ;
- Suivi et propositions de commandes suivant l'enveloppe budgétaire attribuée ;
- Consultations d'entreprises et participation à l'élaboration de pièces techniques des marchés ;
- Participation à la connaissance du patrimoine ;
- Participation au retour d'expérience sur les pannes majeures ;
- Force de proposition sur l'amélioration des systèmes et procédures ;
- Participation aux programmes de rénovation des équipements tunnel et trafic.

Les conditions de travail et les contraintes du poste

Sujétions supplémentaires acceptées par l'agent

Responsabilités tenant au poste ou au positionnement du titulaire :**Le TDM tient comme responsabilité :**

- maître d'œuvre sur son domaine de compétence ;
- chargé d'exploitation électrique opérationnel
- Chargé de travaux et de consignation en fonction du niveau d'habilitation électrique.

Management

Néant

Conditions matérielles

- Travail sur outils informatiques techniques ; Ordinateur fixe équipé des outils bureautique ;
- Travail en locaux techniques, sur chaussée (en et hors exploitation), de jour ou de nuit ;
- Poste ayant des contraintes opérationnelles : maintien dans l'emploi, astreinte, plages de travail postées en horaires décalés,... ;

En astreinte, le TDM doit pouvoir se rendre rapidement au PCTT ou sur le lieu d'intervention. Un véhicule et un téléphone d'astreinte sont alors mis à sa disposition

Horaires et saisonnalités

- Horaires administratifs hebdomadaires ;
- Travail posté entre 12 et 16 semaines dans l'année
Entre 6 et 8 semaines en astreinte soir, WE et jours fériés

Conditions particulières

Les TDM sont amenés à travailler 12 nuits dans l'année. Possibilité d'en réaliser plus pour des raisons de service.

5 - Compétences et ressources**Les principales compétences requises****Compétences techniques**

Connaissances en

- électricité HT-BT ; automatisme ;
- électromécanique ; Informatique
- Hydraulique – Mécanique des fluides

Compétences transversales

Capacité à travailler en équipe et en partenariat rapproché.

Notion sur les marchés publics. Possédant le permis de conduire. Être en mesure de gérer tous types d'événements dans une situation d'urgence

Compétences relationnelles

Capacité de dialogue, de négociation, savoir maîtriser un règlement technique.

6 - Environnement du poste

Le TDM est en relation fréquente avec :

- L'Opérateur Sécurité Trafic (OST)
- Les Unités d'Exploitation de la Route (UER)
- l'ensemble des services de la DiRIF
- les entreprises et les bureaux d'études.

1 - Intitulé du poste : chargé d'opérations ouvrages d'art à l'AGER Sud**2 - Corps et grades ciblés : OPA (T2)****3 - Situation professionnelle**

Structure et position du poste : le titulaire du poste est placé sous l'autorité hiérarchique du chef du bureau de Gestion et d'Administration de la Route (BGAR)

4 - Missions et activités**Les missions du service**

- L'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud a en charge l'exploitation, la gestion et l'entretien du réseau routier national dans le département de l'Essonne et la moitié du département du Val-de-Marne. Le réseau de l'AGER Sud comprend 330 km d'autoroutes et voies rapides urbaines à forts enjeux (A6, A10, A106, N104, N118, N6...), ainsi que 3 tunnels de plus de 300 m et de nombreux ouvrages d'art.
- L'AGER Sud intervient sur l'ensemble des missions liées à la gestion de la route. Il est en relation avec de nombreux partenaires : Préfets de départements et leurs directeurs de cabinet, services de maîtrise d'ouvrage, élus, riverains, usagers, services d'intervention (CRS autoroutiers, gendarmes, pompiers), maître d'ouvrage tiers dont les projets impactent le réseau routier national
- L'AGER Sud comprend 160 agents et gère un budget annuel de l'ordre de 10 M€
- L'AGER Sud est composé d'un bureau de gestion administrative et de la route (BGAR), de 3 unités d'exploitation et d'entretien de la route qui déclinent la mise en œuvre des missions décrites précédemment sur leur territoire, ainsi que d'un poste de commande Tunnels et Trafic (PCTT) et d'une unité de gestion de la flotte des véhicules

Les missions de l'unité BGAR

- Le BGAR est composé de 15 agents, c'est une unité d'appui à l'ensemble des unités de l'AGER Sud en matière administrative (gestion des ressources humaines et des moyens généraux, programmation et suivi des crédits, gestion du domaine public routier) et technique : gestion et connaissance du patrimoine routier, appui pour la mise en œuvre d'opérations complexes, etc.

Les principales activités et responsabilités liées au poste

Le titulaire du poste est en charge de la mise en œuvre de la politique de surveillance et d'entretien des ouvrages d'art au sein de l'AGER Sud, en lien avec les équipes opérationnelles des centres d'intervention et d'entretien (CEI) de la route. Il participe à la mise en œuvre de l'ITSEOA sur le réseau de l'arrondissement. Les principales activités liées au poste sont les suivantes :

- définition du programme tri-annuel glissant d'inspection des ouvrages d'art de l'AGER Sud ;
- définition du programme annuel d'inspection et des modalités de mise en œuvre (inspections en régie, par le CEREMA ou par une entreprise privée) ;
- suivi des inspections détaillées périodiques (IDP) réalisées par le CEREMA ou déléguées à une entreprise privée, exploitation des rapports et propositions d'action au chef d'arrondissement (travaux à mettre en œuvre par les CEI, travaux nécessitant un appui du département d'ingénierie ouvrages d'art, etc.)
- suivi des inspections et travaux réalisés par les CEI (appui pour certaines visites) et mise à jour du logiciel LAGORA, rédaction d'un rapport annuel sur la surveillance et l'entretien des ouvrages d'art de l'arrondissement ;
- appui aux CEI pour la définition et la réalisation des opérations d'entretien spécialisé des ouvrages d'art ;
- responsable de la tenue et de la mise à jour de la base de connaissance du patrimoine des ouvrages d'art de l'arrondissement (encadrement de vacataires pour numérisation d'archives, définition d'une base de donnée pour le suivi des murs de soutènement, organisation et partage de la connaissance au sein de l'arrondissement)
- animation du réseau des correspondants ouvrage d'art en CEI
- correspondant ouvrages d'art de l'arrondissement : participation à des groupes de travail régionaux, interlocuteur privilégié du département des politiques routières

Le titulaire du poste dispose de l'appui d'un dessinateur commun à l'ensemble des pôles techniques du BGAR.

Les conditions de travail et les contraintes du poste

- Travail en collaboration avec les autres techniciens du BGAR et avec l'ensemble des CEI
- Déplacements sur le réseau avec utilisation d'un véhicule en pool

5 – Compétences et ressources requises

- Connaissances techniques dans le domaine des ouvrages d'art (formations possibles)
- Autonomie et capacité d'initiative
- Travail en équipe
- Rigueur et capacités d'organisation

6 – Environnement du poste :

DOSSIER D'INSCRIPTION

**EXAMEN PROFESSIONNEL AU TITRE DE 2018
POUR LES OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS
Technicien de niveau 2**

IDENTIFICATION ET DOMICILE :

Mme M.

Nom de famille : _____

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Né(e) le : _____

Poste tenu actuellement _____

Affectation actuelle _____

Adresse personnelle: _____

Code postal : _____

Commune : _____

Téléphone personnel : _____

Téléphone professionnel : _____

Messagerie : _____

HANDICAP

Vous êtes reconnu(e) travailleur(euse) handicapé(e) par la CDAPH ?

OUI NON

Si oui, souhaitez vous bénéficier d'aménagement particuliers pour les épreuves ?

OUI NON

Si oui, précisez la nature de l'aménagement : _____

Joindre le cas échéant, les justificatifs fournis par la CDAPH et l'attestation médicale obligatoire établie par un médecin agréé par l'administration.

AVERTISSEMENT

Si vos déclarations, les renseignements fournis ce jour ou ultérieurement sont de nature à invalider votre candidature, vous vous exposez notamment à être radié(e) de la liste des candidats donc perdre le bénéfice de l'admissibilité ou de l'admission, ne pouvoir être nommé(e) en qualité de stagiaire ou de titulaire, et ce, que vous ayez été ou non de bonne foi.

ENGAGEMENT

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements consignés dans ce dossier et avoir eu connaissance des conditions générales d'accès à la fonction publique et des conditions particulières d'accès au concours interne pour lequel je demande mon inscription.

Fait à

le.....

Signature du candidat



**VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT ÊTRE RETOURNÉ DÛMENT SIGNÉ ET
ACCOMPAGNÉ DES DOCUMENTS DEMANDÉS**

au plus tard le 28 novembre 2018

Vérifier que votre envoi contient :

Dossier d'inscription Dossier de l'épreuve d'admissibilité Curriculum-vitae

Et adressez-le par courriel :

pfc.brh.sg-dirif.driea-if@developpement-durable.gouv.fr

(précisez en titre du courriel : Candidature à l'examen pro 2018 OPA T2)

Ou par voie postale :

Direction des Routes ÎLE-DE-FRANCE
Secrétariat général délégué
BRH - Pôle formation et Concours – Examen pro 2018 OPA T2
15-17 rue Olof Palme
94046 CRETEIL cedex